RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

ARRÊTÉ

Portant nomination au conseil scientifique de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole du 4 mars 2021.

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA), en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- M. Jacques-Eric BERGEZ, directeur de recherche INRAE, directeur de l'unité « AGroécologie – Innovations - teRritoires » - AGIR (UMR INRAE, INP) Toulouse ;
- Mme Karine DUVIGNAU, professeure des universités, directrice de la structure fédérative de recherche de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de Toulouse Occitanie-Pyrénées ;
- M. Michel FAYOL, professeur des universités émérite, « Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive » - LAPSCO (UMR UCA, CNRS 6024), Université Clermont Auvergne ;

- Mme Marie-Christine JAILLET, vice-présidente de la commission recherche de l'université Toulouse Jean-Jaurès, directrice de recherche CNRS, « Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires » - LISST (UMR CNRS 5193, UT2J, EHESS, ENSFEA) ;
- Mme Nathalie JAS, chargée de recherche INRAE, « Institut de recherche interdisciplinaire en sociologie, économie et science politique » - IRISSO (UMR CNRS, INRAE, Université Paris-Dauphine) ;
- Mme Laurence MAURINES, professeure des universités, « Etudes sur les Sciences et les Techniques » - EST (unité de recherche Université Paris-Saclay, faculté des sciences d'Orsay);
- Mme Valérie MUNIER, directrice adjointe chargée de la recherche à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'académie de Montpellier, professeure des universités, « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Éducation et Formation » - LIRDEF (unité de recherche Université de Montpellier) ;
- M. Laurent VEILLARD, professeur de l'enseignement supérieur agricole, unité de recherche « Formation et Apprentissages Professionnels » - FAP, Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- M. Luc TROUCHE, professeur des universités émérite, Institut français de l'éducation (ifé) École Normale Supérieure de Lyon;
- M. Jérôme VICENTE, directeur du département de la recherche, du doctorat et de la valorisation de l'Université Fédérale de Toulouse, professeur des universités, « Laboratoire d'étude et de recherche sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes Sociaux » - LEREPS (UMR Sciences Po Toulouse, UT1, UT2J, UT3, ENSFEA).

Article 2

Le Directeur de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 21 Avril 2021

Pour le Ministre et par délégation :

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche,



Valérie BADUEL